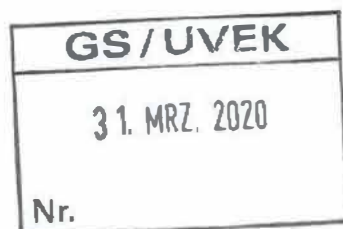




2020.01127



Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication
Palais fédéral Nord
CH-3003 Berne

Références
Date

25 MAR. 2020

Révision des ordonnances LTC : réponse à la consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Votre correspondance du 6 décembre 2019 nous invitant à répondre à la procédure citée en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous donner l'opportunité d'exprimer la position du Gouvernement valaisan sur ce sujet.

Après analyse des documents transmis, il nous apparaît que la grande majorité des dispositions d'ordonnances révisées sont des adaptations déjà discutées dans le processus de révision de la loi sur les télécommunications (LTC), adoptée par les Chambres fédérales le 22 mars 2019.

Les révisions de la LTC et des ordonnances y relatives visent notamment à renforcer la protection des consommateurs (itinérance internationale, internet ouvert, publicité déloyale, protection de la jeunesse) et s'accompagnent de dérégulations et de simplifications administratives (suppression de l'obligation d'annoncer les services de télécommunication et de l'obligation générale d'obtenir une concession pour le droit d'utiliser les fréquences), de manière à répondre dans la durée aux évolutions technologiques et au dynamisme caractérisant ce secteur d'activités. Nous vous confirmons par la présente partager les objectifs poursuivis par ces révisions des ordonnances LTC.

Concernant les détails techniques des ordonnances mises en consultation, le Canton du Valais s'en remet à la prise de position de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), qui se base sur la position consolidée des services d'urgences (CSSP, IAS, HiP). Le Canton du Valais soutient leurs arguments et vous demande donc de prendre en considération les prises de position desdits services de secours et de tenir compte des propositions d'amélioration.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce qui précède, et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

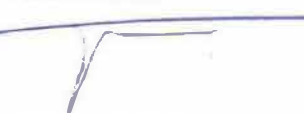
Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie : envoi électronique à tp-secretaire@bakom.admin.ch